

ENVIRONNEMENT. 68 communes labellisées dans le cadre de la charte régionale, allant parfois plus loin que la loi.

# L'Aude prend le virage du Zéro phyto

## Les communes audoises labellisées depuis 2015

**Niveau 1 :**  
Castelnaudary

**Niveau 2 :**  
Aigues-Vives, Montréal, Capendu, Granes, Narbonne, Ornaons, Carcassonne, Pennautier, Conques-sur-Orbiel, Dernacueillette, Gruissan, Hounoux, La Redorte, Talairan, Labastide-d'Anjou, Trèbes, Villegailhenc, Mailhac, Villeneuve-Minervois, Villesèque-des-Corbières, Azille, Camplong d'Aude, Caunes-Minervois, Canet, Portel-des-Corbières, Mirepeisset, Trausse, Bize-Minervois, La Digne d'Avail

**Niveau 3 :**  
Azille, Peyriac-Minervois, Bram, Port-La-Nouvelle, Rieux-Minervois, Ginestas, Homps, Tourouze, Gaja et Villedieu, Limoux, Fabrezan

**Terre saine :**  
Alet-Les-Bains, Belvis, Caves, Saint-Louis-et-Parahou, Saint-Martin-le-Vieil, Coustouges, Saint-Pierre-des-Champs, La Fajolle, Tournissan, Montbrun-des-Corbières, Moux, Peyriac-de-Mer, Villar-Saint-Anselme, Pouzols-Minervois, Villemoustaussou, Salles-sur-L'Hers, Cazalrenoux, Fanjeaux, Couffoulens, Fontiers-Cabardès, Citou, Cabrespine, Roque-tailade, Sigean, Armissan, Salsigne, Saint-Jean de Paracol

Source : Fredon Occitanie

### EXEMPLE

#### Moux, devenu « Terre saine »

Le village de Moux fait partie des 15 collectivités audoises qui se verront remettre le label Terre Saine cette année. Une étape de plus pour une commune qui, en plus de cette pratique vertueuse, est engagée depuis « une paire d'années », explique son maire René Mazet, dans une autre démarche : celle de la création d'une station de lavage pour les pulvérisateurs et machines à vendanger d'une dizaine d'exploitants viticoles. En attente de la réponse pour des financements européens (Feader) pour cet équipement, l'élu explique que les deux démarches sont intimement liées : « Pour quoi s'engager dans Terre saine si on doit ensuite polluer les rivières avec les rejets de produits ? » Et d'expliquer que l'achat de machines thermiques et de bûches a suffi pour marquer la transition dans la gestion des espaces publics. Avec l'adhésion de la population : « C'est quelque chose qui passe très bien. »

### Quatre labels

- **Niveau 1 :** réalisation d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles ; formation des agents, information des riverains.
- **Niveau 2.** Suppression des pesticides (hors biocontrôle, produits à faible risque et produits AB) sur tous les espaces sauf cimetières et stades ; communication envers les riverains, sensibilisation des jardiniers amateurs.
- **Niveau 3.** Suppression des pesticides (hors biocontrôle...) sur tous les espaces ; journée de communication.
- **Terre saine.** Atteinte du Zéro phyto et zéro antimousse.

Demain, au palais des congrès de Gruissan, 44 communes audoises rallieront les rangs des collectivités du Languedoc-Roussillon qui ont décidé de réduire l'utilisation de pesticides. Une nécessité certes déjà guidée par la réglementation, et cette loi Labbé qui en interdit l'usage sur la voirie et les espaces verts depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Mais avec ces labels attribués par la Fredon (\*) Occitanie, à la manœuvre pour cette charte régionale « Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages » en partenariat avec la Préfecture de région, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence régionale de santé et la Région Occitanie, les collectivités engagées peuvent voir plus loin. La charte proposée repose sur l'attribution progressive de quatre labels, au gré de l'engagement

des communes, jusqu'à décrocher le statut de Terre saine, synonyme de la disparition complète des produits phyto et même des antimousses. Depuis 2015, et le lancement de la charte, 256 collectivités ont adhéré (sur les seuls départements du Languedoc-Roussillon, avec 135 nouveaux labellisés cette année). Et l'Aude figure en bonne place, avec désormais 68 communes labellisées, dont 28 avec le statut Terre saine. La preuve, précise Clément Baudot, chargé de projet Zéro Phyto pour la Fredon, que ces collectivités « se sont donné les moyens pour aller au-delà des exigences réglementaires ». Un effort évidemment louable, à l'aune des chiffres livrés en 2013 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 150 pesticides retrouvés chaque année dans les eaux, l'eau de 58 nappes

souterraines impropre à la consommation à cause des pesticides, du glyphosate retrouvé dans 245 points de suivi de la qualité de l'eau.

#### Moins de quantité que l'agriculture mais plus de transferts dans les eaux

Avec une responsabilité impossible à nier pour les collectivités. Car si l'utilisation des pesticides en France relève à 90 % de l'agriculture (6 % pour les jardiniers amateurs, 4 % pour les collectivités et gestionnaires d'espaces publics tels que VNF ou SNCF), les surfaces traitées par les collectivités, souvent directement reliées aux fossés ou cours d'eau, entraînent des transferts 2 à 20 fois plus importants que les utilisations agricoles. Jusqu'à 40 % des quantités d'herbicides appliquées sur surfaces imperméables

sont ainsi transférées vers les cours d'eau. Justifiant donc un bouleversement qui passe par « l'acceptation du changement par les élus, les agents et la population », notamment lorsque les plantes autrefois condamnées par les désherbants font leur retour en ville : « Ce n'est pas parce qu'il y a de mauvaises herbes que la ville est mal entretenue », résume l'adjoint en charge de l'environnement de Carcassonne, Arnaud Albarel. Une révolution qui nécessite de nouvelles pratiques, avec le retour au travail manuel, et donc sept à huit passages par an au lieu des deux permis par les produits phyto, et l'acquisition de nouveaux matériels, financés jusqu'à 80 % par l'agence de l'eau.

A. Ca.

► (\*) La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles.

### Le Département a pris de l'avance

Ce mercredi 6 décembre s'achève au Département l'exposition « Dans l'Aude, au jardin nature ». Une expo dont le vernissage a été l'occasion pour son président André Viola, lors du vernissage, de revenir sur une politique de réduction des produits phytosanitaires engagée il y a une dizaine d'années. En 2016, soit un an avant l'échéance réglementaire, l'Aude est ainsi devenue Zéro phyto. Pour y parvenir, plusieurs stratégies ont été déployées. D'abord choisir des végétaux adaptés au climat, plus résistants et demandant à la fois moins d'entretien et moins d'eau, avec des jardins secs et plantes couvrantes qui ornent désormais de nombreux ronds-points départementaux. « Ces plantes ne nécessitent aucun intrant chimique : pas besoin d'arrosage ni d'engrais, ni, bien sûr, de pesticides », explique André Viola, président du conseil départemental. En 2016, nous avons pu aménager durablement 15 000 m<sup>2</sup> sur les routes, essentiellement sur les giratoires, 4 000 m<sup>2</sup> dans les collèges et 1 300 m<sup>2</sup> autour des bâtiments départementaux. « Vient s'y ajouter des techniques d'entretien alternatives comme le paillage, la fauche tardive... Mais dans certains cas, pour remplacer l'action des produits chimiques, il n'y a que la main de l'homme. « Avec l'aide de l'Agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse, NDLR) et du FEDER (Fonds européen de développement régional, NDLR) nous avons pu acquérir des matériels spécifiques pour désherber les surfaces difficiles d'accès : faucheuse sous glissière, balayeuves, broyeur... » Fort de son expérience, le Département aide aussi les communes à aller vers le zéro phyto. « Nous les aidons à réaliser leur plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, à acquérir des matériels alternatifs, reprend l'élu. Les services du Département leur apportent aussi conseils et expertise sur les jardins secs, sans oublier la fourniture de plantes et d'arbres via les pépinières départementales ».

### 135 communes donnent l'exemple Zéro Phyto

Ce sont les communes de la Région Occitanie qui viennent donner l'exemple de l'abandon des pesticides dans la gestion de leurs espaces verts. 135 communes ont donc été labellisées, hier, à Gruissan au Palais des Congrès. Elles ont reçu le prix de la Charte Régionale « Objectif Zéro ». Mieux encore 52 d'entre elles sont devenues des « terres saines ». Cette reconnaissance est née en 2015, « par la volonté de donner une marque à tout ce travail fait par ces communes, qui passait inaperçu », a souligné Philippe Tixier-Mallicorde du Fredon Occitanie.

Les communes ont dû s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et, parfois, à l'agacement de leurs concitoyens qui « ne voulaient pas voir de touffes d'herbe dans le cimetière, par exemple », ont raconté Bernard Devic, président du PNR, maire de Caves et Gérard Kerfÿser. Oui,



Les porteurs de projets locaux et régionaux ont apporté leur expérience Zéro Phyto à Gruissan. Ph. L.

le zéro phyto, c'est parfois moins élégant qu'une pelouse anglaise coupée aux ciseaux. Mais les enjeux sont importants en matière de santé publique. Alain Giniès, vice-président du conseil départemental de l'Aude l'a rappelé : « C'est un travail en permanence sur le terrain ». C'est du zéro phyto dans les jardins, ronds-points, bords de route, espaces verts des collèges et bâtiments administratifs gérés par le Dépar-

tement. L'eau aussi fait partie du projet, Dominique Colin de l'Agence de l'eau l'a expliqué : « Notre vocation est de retrouver un bon état de l'eau avec zéro pesticide ». Il faut savoir « embellir autrement et s'appuyer sur ce la nature offre », a ajouté Christine Delrieu, adjoint environnement à la Ville de Gruissan. Didier Codorniou, vice-président Occitanie a évoqué les réflexions pour laisser des « terres saines aux généra-

tions futures. Des appels à projets sont lancés à tous les partenaires ». Si cette obligation légale du 1<sup>er</sup> janvier dernier a pour public privilégié les communes, le monde agricole est aussi en ligne de mire avec l'aide de la chambre d'agriculture. « Pourquoi ne pas réutiliser les eaux épurées pour l'irrigation des vignes ? » a lancé Didier Codorniou évoquant un projet qui est dans les cartons.

F. F.